

## Ciclade ou comment retrouver de l'argent oublié



Peu de français connaît l'existence du service, pourtant très utile nommé «Ciclade». Dans les faits à quoi sert-il.

C'est en 2017 que ce service, créé par la Caisse des dépôts et consignations (CDC), établissement financier public, fait son apparition. Son but, permettre de retrouver les avoirs oubliés des Français.

Au fil des ans, il est facile d'oublier un placement (un livret d'épargne ouvert à la naissance, un ancien plan d'épargne salariale, une assurance vie laissée de côté...).

Au bout d'un certain laps de temps, les produits bancaires deviennent inactifs. Pour un compte chèque, ce délai est fixé à un an sans mouvement ni signe de vie de son détenteur. Pour un livret d'épargne, un plan d'épargne entreprise (PEE) ou un compte-titres, ce délai est repoussé à 5 ans. Passée cette période, la banque conserve encore l'argent du titulaire pendant 3 à 10 ans pour la plupart des contrats, avant de le transférer à la CDC qui le gardera à son tour pendant 20 à 27 ans (au-delà, l'argent est définitivement perdu et reversé à l'État).

C'est à ce moment-là que l'outil Ciclade est utile car très simple d'utilisation. Il suffit de se rendre sur le site internet dédié, [ciclade.caissedesdepots.fr](http://ciclade.caissedesdepots.fr), et saisir, dans la rubrique « Je lance ma recherche », un certain nombre d'informations : les siennes si l'on recherche un contrat à son nom, ou celles d'une personne décédée si l'on veut savoir si elle nous a désigné comme bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie. Les éléments obligatoires à préciser sont le nom, le prénom, la date de naissance, la date de décès le cas échéant et la nationalité. Il est aussi possible de préciser une adresse, la commune de naissance, le nom marital ainsi que les autres prénoms.

Grâce à ces précisions, le site internet de Ciclade vérifie s'il existe une correspondance. Dans l'affirmative, il convient de créer un compte en ligne et d'y joindre une pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile. Le service de la CDC se charge alors de vérifier les éléments transmis. Après validation du dossier, il suffit de communiquer ses coordonnées bancaires pour récupérer les fonds oubliés. Le virement est réalisé en 3 jours sur le RIB transmis.

Pour les demandes émanant de bénéficiaires d'un contrat d'épargne le délai pourra s'étendre en moyenne sur 90 jours. En effet, dans le cadre d'un dossier de succession, l'intervention du notaire en charge de l'affaire est nécessaire.